CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E63712** **VALABLE JUSQU'AU** **20/06/2025**

ÉDITÉ LE 04/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/12/1999

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 15/05/2023

Capital : 500 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC PERIGUEUX 1999 B 292

Siret : 428 272 553 00044

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 6109305

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 0000007634881204

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 0000007634881204

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2023

Raison sociale : MOBILIER CONCEPTION AGENCEMENT

Sigle : M.C.A

MARGNAC
RD 675
CANTILLAC
24530 BRANTOME EN PERIGORD

Téléphone : 05 53 04 04 00 **Fax :** 05 53 04 04 05

Portable : 06 77 02 59 96

Responsabilité légale :
FINANCIERE AL (828 593 558) / LECARDEUR ALAIN PRÉSIDENT

Site Internet : mca24.com

E-mail : contact@mca24.com

Effectif moyen : 10 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 056 748 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
9112	Agencement (Technicité confirmée)	10	28/05/2024
9132	Laboratoires		18/02/2022
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

DUPLICATA WWW.QUALIBAT.COM

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

AGENCE QUALIBAT

AGENCE DE BORDEAUX
LES BUREAUX DE BORDEAUX LAC
BATIMENT 8
4, AVENUE DE CHAVAILLES
33525 BRUGES CEDEX

Version 01-2023

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.